

Exercice 2003 - Société d'Économie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7ème alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 22 juin 2004.

A - Activités de la SEM MICROPOLIS :

Le rythme biennal de certains salons (Micronora notamment) a généré une réduction du nombre des événements organisés par la SEM en 2003. La caractéristique essentielle de 2003 est le retour à une alternance très marquée entre les périodes de faible et forte activité : le premier semestre a été médiocre (avec une Foire Comtoise au même niveau), les quatre derniers mois étant beaucoup plus denses avec un très bon Salon de l'Habitat, une progression du Salon des Antiquaires et un mois de décembre très fourni en concerts.

Au plan quantitatif, le nombre d'événements accueillis à Micropolis en 2003 s'élève à 260 pour un total d'environ 480 000 visiteurs contre environ 500 000 en 2002.

La manifestation la plus fréquentée demeure la Foire Comtoise (140 000 visiteurs), ce qui représente quasiment la moitié des entrées et environ le tiers du chiffre d'affaires. Les autres manifestations importantes sont : 45 000 visiteurs pour les 12 brocantes, 21 000 pour le Salon Forum Initial, 20 000 pour l'exposition égyptienne et 15 000 pour le Salon de l'Habitat.

L'exploitation de la salle de spectacles a permis d'accueillir 28 concerts (en dehors des spectacles de la Foire Comtoise et du Salon de la Mariée). Il est à noter que le chiffre d'affaires réalisé sur cette salle par des événements autres que les concerts (accueil de congrès, conventions, etc.) est en constante progression : 42 % en 2003 contre 30 % en 2002.

Durant l'année 2003, aucun jour de fermeture du site n'a été enregistré.

B - Comptes de l'exercice 2003 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,86 M€ contre 4,43 M€ en 2002. A noter que le budget prévisionnel était construit avec un chiffre d'affaires de 3,63 M€ basé sur une année comparable (sans Micronora). Le chiffre d'affaires, qui progresse de 13,7 % par rapport à 2001 (année comparable sans Micronora), est pratiquement au même niveau que l'année 2000 (avec Micronora) : cela indique la progression importante des activités hors Micronora et la Foire Comtoise.

Le choix d'un renforcement de la structure permanente au détriment du recours à l'intérim a fortement influencé l'évolution des charges :

* les charges de personnel totales, intérim compris, régressent de 10,7 % (- 39 % pour les charges de personnel intérimaire pendant que celles du personnel permanent augmentent de 3 %). Ces charges de personnel (avec intérim) représentent 37,6 % des charges totales.

* les charges externes diminuent également de 10,4 %.

Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre (+ 9,6 K€) et le résultat net après impôt s'établit à 5 308 € contre 53 825 € en 2002.

La SEMM maintient, par ce résultat, ses fonds propres, mais ne dispose pas de fonds de roulement. En effet, elle a diminué le montant de ses provisions pour renouvellement des immobilisations et pour grosses réparations (- 42 %). La trésorerie est en régression mais demeure largement positive (+ 288 K€).

En 2003, la SEMM a effectué pour son propre compte 102 317 € d'investissements.

La redevance d'affermage s'est établie à 540 000 € (483 783 € en 2002) et la subvention versée par le Syndicat Mixte de Micropolis s'est élevée à 356 904 € HT.

C - Fonctionnement :

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire, précédé d'une Assemblée Générale Extraordinaire, a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport, relatif à l'activité de la SEM MICROPOLIS pour l'exercice 2003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. MARIOT, Mme CHAUVET, Mme PANIER, M. RENOUD-GRAPPIN.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.